L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 7 SEPTEMBRE 1877. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS, VENDREDI MATIN, 7 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au Bureau de A. Testart, coin Royale et Toulouse,—vente trimestrielle de gages.

Par H. Stern & Co, au No. 62 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

☞ La vente à l'encan des gages non rachetés chez Testart, au coin des rues Royale et Toulouse, sera continuée aujourd'hui à 11 heures du matin par Placide J. Spear, encanteur, qui offrira un beau lot d'argenterie et de plaqué et aussi le reste des diamants, des montres et autres beaux articles de bijouterie.

Demain, samedi, la vente du trimestre se terminera par la mise à l'encan de vêtements, habits, hardes, etc. Le tout sera adjugé sans que les montants avancés soient pris en considération.

Les questions de tarif.

Nous voyons avec satisfaction que les questions de tarif douanier sont à l'ordre du jour dans la presse américaine. Une convention des partisans du libre échange doit être tenue à Saratoga le 8 septembre, et l'objet en est d'exécuter une organisation permanente qui se mettra immédiatement à l'œuvre pour disséminer et faire triompher ses idées.

Par partisans du libre échange, il ne faut pas entendre ceux qui veulent la suppression absolue des tarifs de douane. Ceux-là, croyons-nous, sont en petite minorité aux Etats-Unis aussi bien qu'ailleurs. Nous comprenons sous ce titre tous ceux qui veulent le retour à un système de tarifs douaniers raisonnables et modérés, à un système qui concilie les intérêts du trésor et ceux de l'industrie avec l'intérêt général des consommateurs.

L'ancien tarif tel qu'il existait avant la guerre de sécession, était loin d'être parfait; mais il n'était prohibitif pour aucun produit agricole ou manufacturé, et il était modéré.

Les nouveaux droits établis à différentes époques depuis la guerre, sont, au contraire, prohibitifs pour beaucoup de matières et exagérés pour presque toutes. Ils ont été établis pour satisfaire des coteries, sans rime ni raison, et sans tenir compte des intérêts d'autres industries qu'ils ruinaient. Il nous suffira de mentionner celle de la construction maritime, qui a été presqu'anéantie par les droits mis sur les articles ou matières qui lui étaient nécessaires.

Le tarif actuel a certainement permis à plusieurs industries nouvelles de prendre naissance ou de se développer : il en a protégé d'autres, mais il a pesé lourdement sur tous les consommateurs, il a lésé de nombreuses branches de la production agricole et industrielle, et les Congrès qui l'ont établi ou modifié ont complètement négligé de conclure avec les nations étrangères des traités de réciprocité pour ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de l'agriculture et de l'industrie américaine.

La tâche à accomplir est très lourde. Il faut substituer à la condition anarchique actuelle un système méthodique et raisonné, qui rétablisse l'équité dans la protection et qui abaisse les barrières inutiles mises aux relations commerciales des Etats Unis avec les pays étrangers.

Le secrétaire actuel du trésor, M. Sherman, est loin d'être à la hauteur de cette tâche ; nous ne savons pas même s'il en comprend la nécessité. Ce n'est donc pas de lui que nous devons attendre l'initiative d'une réforme douanière. Le Congrès devra prendre l'affaire en main. Mais d'ici là, il serait peut-être bon qu'une convention de délégués volontaires représentant les différents intérêts agricoles, manufacturiers et commerciaux jetât les bases de cette réforme. La presse commence à appeler l'attention sur ce sujet et le *North American Review* a publié un important article pour démontrer que la nation non-seulement ne gagnerait rien à sa prospérité perdue que par un retour à l'application des principes du libre échange.

ASSOCIATION DRAMATIQUE ORLEANAISE.—Mercredi soir, à l'Opéra, devant une nombreuse assemblée d'invités, les artistes-amateurs de l'Association dramatique orléanaise, avec le concours de Mesdames Cadic, Rossi, Desdet et St Jean, ont interprété le drame populaire de *Marie Jeanne ou La femme du peuple*, avec un très grand succès. La représentation a bien marché. Madame Cadic a eu des accents dramatiques dans le rôle de Marie-Jeanne, et MM. P. Canonge jne, Jno Davis, E. Dessommes, Cressy et Pillié se sont fort bien acquittés des principaux rôles.

Au quatrième acte un incident non prévu par l'auteur a causé une émotion passagère. Un des messieurs artistes, stéfoqué sans doute par la chaleur, s'est évanoui tout comme une jolie femme. L'affaire n'a eu d'autre suite que l'intérêt sympathique qu'a manifesté le public à l'artiste.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous adressons un nouvel appel à notre population en faveur de nos compatriotes MM. G. d'Aquin et H. Joubert, au bénéfice desquels sera donnée la représentation annoncée pour demain samedi soir à l'Opéra. Les commencements de la carrière artistique sont difficiles, et ces deux jeunes et sympathiques artistes comptent sur l'appui bienveillant du public orléanais, dans cette circonstance, pour faire à même de terminer leurs études au Conservatoire de Paris où ils doivent passer encore une année.

La représentation organisée à leur bénéfice, a été placée sous le patronage du gouverneur Nicholls. Elle est donnée avec le concours du Club Dramatique Louisianais et de Mlles Eve Dablesteen, Augustine B., Estelle D., Mme H. Montamat et M. Cartier.

Le programme comprend quatre pièces en un acte : *Brutus, lâche César* ; *Estelle ou Le père et la fille*, *La Veuve aux Camélias*, et *Margot* ou *Les Bienfaits de l'éducation*, et un intermède musical dans lequel les deux bénéficiaires se feront entendre. Dans cet intermède deux symphonies composées par M. G. D'Aquin seront exécutées par un orchestre sous la direction de M. Hayen, MM. D'Aquin et Joubert y tiendront naturellement la première partie de leurs instruments respectifs.

GRAND PIQUE NIQUE MILITAIRE.—La 6me compagnie de l'artillerie d'Orléans doit donner dimanche prochain au jardin Magnolia un grand pique-nique militaire, auquel on n'admettra que les dames invitées. Nous publions dans une autre colonne le programme très intéressant des courses et jeux qui auront lieu ainsi que le programme de la représentation donnée par les artistes de l'Alcazar à sept heures du soir. Un grand bal terminera la fête. Le prix d'entrée est de 50 cents.

DOUBLE OUVERTURE.—La salle de billard et le bar room de l'Hôtel St-Charles, seront ouverts demain, samedi soir, 8 du courant, pleinement préparés à recevoir les visiteurs.

La salle de billard a été entièrement renouvelée, ainsi que les tables avec tous leurs accessoires. Les décorations de la buvette appartiennent au style le plus élégant et nous ne doutons pas que les visiteurs n'en soient charmés. Les succursales No 114 rue Carondelet et 114 rue Bourbon ont été aussi entièrement restaurées. M. Chas. Lacoume invite les amateurs à venir voir si son goût s'accorde avec le leur, et certainement ils ne manqueront pas à l'appel.

Jos. B. HUBBARD.—Si l'on veut de beau, et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Perdido.

—Le conseil fédéral suisse a autorisé le département des finances fédérales, à émettre des obligations et bons du Trésor pour une somme de six millions de francs. L'emprunt a été souscrit sept fois.

LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX EN FRANCE.—La session des Conseils généraux en France a donné lieu à de nombreuses protestations et manifestations. La Chambre n'ayant pas voté le budget, ces conseils ne pouvaient procéder à la plus importante de leurs attributions, la répartition des impôts et revenus entre les cantons. Le gouvernement était d'avis que dans ces circonstances cette session devait être considérée comme extraordinaire, qu'elle ne devait être tenue que pour la forme afin d'obéir à la loi et qu'il n'y avait pas lieu de procéder au renouvellement des bureaux.

Le comité des jurisconsultes des gauches a été d'un avis contraire ; de là un antagonisme qui a éclaté dans presque tous les conseils entre les partisans du gouvernement et ses adversaires.

La Patrie du 22 s'exprime ainsi à ce sujet :

La session est ouverte d'hier et déjà la branle est donné. Le scandale commence. A Rouen, à Versailles, à Caen, à Dijon, à Lyon, à Nantes, à Blois, les radicaux, personnifiés dans les citoyens Lecesne, Gilbert-Boucher, Maguin, Tardieu, Bozérian, Ferry-Solier se sont solennellement que l'ordre du 16 mai était une violation de la loi, que la session des conseils généraux, telle qu'elle avait été réglée, constituait une illégalité.

Dans tous ces conseils, on a procédé par la violence, par l'injure à l'adresse du gouvernement et des représentants du pouvoir central. Certains préfets ont été obligés de quitter la salle des délibérations. Dans le Rhône, M. Thourel, le fameux fonctionnaire du 4 Septembre dont les dépêches sont encore dans toutes les mémoires, a protesté en termes emphatiques contre les hommes du 16 mai. Dans la Côte d'Or, M. Maguin, l'homme aux pommes de terre, comme on l'appelle, a interdit la parole au préfet. Dans la Loire-Inférieure, le citoyen Laisant a traité de factieux l'honorable président, M. Larenty. Dans Loir-et-Cher, malgré les protestations de M. le duc de Dondeauville, on a maintenu au procès-verbal la protestation des radicaux contre le gouvernement. Dans l'Aisne, sur la proposition de MM. Malezieux et Turquet, le conseil a voté qu'il assisterait aux courses, attendu que ce serait perdre son temps que de siéger.

Partout enfin, qu'ils aient eu ou non la majorité, les républicains ont donné le spectacle le plus scandaleux.

Nous le disions hier, c'est le commencement de l'anarchie.

Que fera le gouvernement ?

Un journal résume ainsi ce qui a été fait :

D'après les résultats connus, ce matin, quarante-deux Conseils généraux, dont la majorité est réactionnaire, ont maintenu ou renommé leurs bureaux. Trente-deux Conseils généraux, dont la majorité appartient à la gauche, ont également maintenu leurs.

En vertu des instructions de M. le ministre de l'intérieur, toutes les délibérations que prendront, tous les vœux qu'émettront les Assemblées départementales en dehors de leurs attributions, devront être transmis, d'urgence, par les préfets, au ministère de l'intérieur.

Ces délibérations et ces vœux seront *immédiatement annulés* par décret du chef de l'Etat.

Le télégraphe nous a appris que des poursuites étaient dirigées contre des membres du Conseil général du Rhône, qui ont prononcé des discours violents et insultants.

DEUX DISCOURS DE MINISTRES.—Voici quelques passages du discours prononcé par M. Brunet, ministre de l'instruction publique, à Tulle, où il était rendu pour la session du conseil général de la Corrèze.

Le maréchal ne s'inspire d'aucune ambition personnelle et il n'entend mettre son nom au service d'aucune prétention dynastique. Chargé d'assurer le maintien d'une Constitution qui, étant la loi du pays, s'impose au respect de tous, il n'a qu'un moyen de servir ce caractère et la garder telle qu'il l'a reçue. S'il fait la guerre aux radicaux, c'est pour défendre cette Constitution contre toute entreprise, et s'il reste sur le terrain conservateur, c'est qu'il n'est pas d'autre terrain pour un gouvernement qui veut vivre et qui se respecte.

Le maréchal veut que, lorsque sonnera l'heure indiquée par la loi pour une révision possible, le pays n'affronte cette épreuve qu'après une expérience faite dans des conditions d'ordre et de calme qui en assurent la sincérité. Il ne veut pas qu'elle se produise à la suite de crises violentes que nous ménagerait le radicalisme et qui ne pourraient avoir d'autre effet que d'amener contre l'état de choses actuel des résolutions non moins violentes. Loyal et sincère, il veut que tout soit loyal et sincère dans les actes auxquels il attache son nom.

Répondant à ceux qui portent les plus injustes accusations contre le gouvernement, M. Brunet a répondu comme suit :

A ceux qui parlent de coup d'Etat, la France répondra que l'acte du 16 mai est un acte légal, prévu par la Constitution, et que cette Constitution, le maréchal-président de la République la défend par les seules armes qu'elle a elle-même établies pour sa défense.

A ceux qui parlent d'un ministère des curés ? la France répondra que les dîmes, les rentes et les billettes de confession obligatoires ont fait leur temps, et que c'est témoigner un singulier mépris de son intelligence et de son bon sens que de la supposer capable de se laisser prendre encore aujourd'hui à des manœuvres électorales bâtées sur de telles absurdités. Elle répondra, pour nous, que notre ne nommée pas les ministres de telle classe de citoyens plutôt que de telle autre, mais les ministres du maréchal-président de la République française, qui est lui, le chef constitutionnel de la nation tout entière.

A ceux qui parlent de la guerre, les faits répondent seuls. La paix n'a pas été troublée ; l'Europe affirme ses sympathies.

A ceux qui, ne craignant pas de descendre aux procédés de l'intimidation menaçant nos fonctionnaires, la conscience publique a déjà répondu, et le pays l'a dit ailleurs que les ministres seuls sont responsables ; les fonctionnaires n'ont rien à redouter.

Il est à remarquer que M. Brunet s'est abstenu de toute préférence de parti et n'a fait aucune allusion aux gouvernements futurs.

M. de Fourton, ministre de l'intérieur, a prononcé à Neuvic un discours dont le journal le *Périgord* donne l'analyse suivante :

M. de Fourton a parlé pendant près d'une heure. Dans un discours-programme, il s'est attaché à justifier l'acte et la politique du 16 mai. Il a surtout insisté sur l'injustice du reproche de cléricalisme qu'on adresse au gouvernement. Nous ne sommes pas des cléricaux, a-t-il dit, mais nous entendons que la religion soit respectée ; nous voulons que le prêtre soit maître dans l'église ; seulement nous ne voulons pas qu'il s'immisce dans les affaires de l'Etat. Tel est le sens, sinon le texte, des paroles que nous avons recueillies ; il nous a été d'ailleurs impossible de suivre assez bien l'orateur dans tous les développements de sa pensée pour donner même une simple analyse de sa brillante improvisation.

Quoi qu'il doive en être, constatons que les déclarations anticléricales du ministre lui ont valu de nombreux applaudissements, et qu'étant donné l'esprit qui domine dans la population de Neuvic, ces applaudissements ont une signification et une valeur auxquelles M. de Fourton n'a pas dû se tromper.

Il n'a été, du reste, préféré aucun cri.

FRANCE.

Nous lisons dans la *Patrie* :

Quoi qu'en disent les feuilles radicales, le voyage que vient d'effectuer le maréchal-président a eu un double résultat : politique et commercial. Par ses discours très nets, sans phrases, le maréchal a dissipé les doutes qui régnaient dans l'esprit de la classe ouvrière honnête, trompée par la lecture des journaux malsains, et par conséquent ranimé la confiance—Voilà pour la politique.

Quant à la question économique le duc de Magenta, en faisant comprendre que la Constitution serait respectée, l'a pour ainsi dire résolue moralement. D'autre part si l'on veut bien se reporter à ses déclarations et à celles de ses ministres lors des audiences accordées aux délégués des industriels des départements, on ne saurait se méprendre sur les intentions du gouvernement, qui sont de ne pas céder à des intérêts particuliers, mais bien d'agir en vue de l'intérêt général.

—Les journaux font remarquer que le troisième appel des hommes de la réserve, concernant, cette année, les hommes de la classe 1870, n'est passé d'une façon qui prouve que le nouveau système militaire est entièrement entré dans nos mœurs. On n'a à signaler, cette fois, qu'un nombre insignifiant d'insoumis.

Le départ des réservistes s'est effectué simultanément dans toute la France : les dépêches reçues à ce sujet s'accordent pour constater l'entrain patriotique, et l'excellente tenue des nouveaux soldats de vingt ans.

On lit dans le *Soleil* :

"Nous sommes très rassurés sur les résolutions du gouvernement, à l'égard d'une question d'une si grande importance.

"L'état de siège est levé, et qu'à dans dangers sérieux ; la guerre étrangère et la guerre civile.

"De guerre étrangère, il n'y en a pas l'apparence.

"Moralement, sans doute, la France est préoccupée des prochaines élections générales, et il en peut résulter une inévitable émotion dans les esprits ; mais, matériellement, elle est très saine, et rien ne fait prévoir qu'elle doive sortir de sa placidité.

"La sécurité publique n'est donc pas menacée. Où serait la raison d'être de l'état de siège ? Dans la solennelle épreuve que le pays va traverser ? Mais, si nous avons bonne mémoire, le 20 février, l'état de siège existait encore dans 29 départements. Ces 29 départements sont ceux qui ont élus le plus de radicaux. On le voit, il n'aurait donc pas plus d'efficacité au point de vue électoral que d'opportunité au point de vue de la sécurité publique."

—Le *Mot d'Ordre* publie une consultation de laquelle il résulte que M. Bonnet Duverdier, malgré sa condamnation, reste électeur, et, par conséquent, éligible.

Le conseil municipal de Nîmes a exprimé le vœu que le maréchal visitât cette ville et a voté, en vue de cette visite, un crédit illimité.

M. Lizot, préfet de la Seine-Inférieure, est assigné devant le tribunal civil de Rouen, pour l'audience de samedi prochain, à la requête de la *Petite République Française*, à l'effet de s'entendre condamner personnellement en dix mille francs de dommages et intérêts pour refus de renouvellement des autorisations accordées aux colporteurs et distributeurs de cette feuille.

L'OURAGAN DU 20 AOUT A BORDEAUX.

La *Gironde* nous apporte, sur les tristes effets de ce cyclone, les détails suivants :

"Il faut remonter d'une quarantaine d'années dans le souvenir des Bordelais pour trouver la trace d'une perturbation atmosphérique aussi profonde que celle d'hier soir.

"La journée avait été torride ; le thermomètre marquait, à l'ombre, 33° à midi, et il a atteint jusqu'à 36°. On avait d'autant plus souffert, que, depuis cinq jours, une chaleur d'orage, énervante et lourde, pesait sur nous. Brusquement, vers sept heures et demie, le ciel s'est couvert. Des vapeurs épaisses montaient de l'ouest. Presque en même temps, l'horizon a été sillonné de larges éclairs, précurseurs de l'orage.

"En quelque minutes, les éclairs se sont précipités jusqu'à devenir continus ; les nuages se sont amoncelés ; la lune s'est obscurcie ; de larges gouttes de pluie sont tombées ; au même instant, avec une rapidité foudroyante, l'air était bouleversé : ce n'était plus le vent qui soufflait, c'était l'ouragan ; la pluie avait pris les allures diluviennes de la trombe ; l'horizon était embrasé ; la tempête renversait tout devant elle.

"Dans la rue, les ruisseaux s'étaient transformés en torrents ; des cheminées, cédant sous l'effort du vent, étaient enlevées des toitures et retombaient lourdement sur le pavé, s'partpillant leurs éclats pêle-mêle avec des débris de vitrages, de vitres, de poutres, de mortier.

"Rue du Mirail, l'enseigne d'un indus-triel M. Binet, une enseigne qui mesure près de 3 mètres, a été arrachée et projetée sur le milieu de la chaussée.

"Rue Tombelaine, une maison a été presque complétement démolie.

"Sur le cours d'Albret, des personnes, surprises par la tourmente, s'étaient devant elle, cont roulé sur le pavé, et ne se sont relevées que fort contusionnées. La voie était encombrée, d'un bout à l'autre, de branches violemment détachées, quelques-unes atteignant la grosseur de la cuisse.

"Rue du Temple, tel était l'amoncellement des débris, qu'une voiture, arrêtée nette, a dû rebrousser chemin.

"Aux allées Damour, de gros arbres ont été cassés en deux, à hauteur d'homme, comme de frêles allumettes.

"Aux Chartrons, rue Thourat, No 10, un fait extraordinaire a été constaté. Il y a là une cour intérieure abritée par une vaste lanterne. Le vent a pris la lanterne en-dessous, de ne sait trop comment, et l'a soulevée, l'emportant tout d'une pièce jusqu'au No 26 de la rue Notre-Dame. La, elle s'est brisée. Telle a été la violence du choc, que des barreaux de fer, qui soutenaient le vitrage, se sont tordus dans le mur, au-dessus des magasins Secrestat, à une profondeur de 15 à 20 centimètres.

"Sur les quais, des fourrages ont été dispersés, des parapluies abîmés abattus et mis hors d'usage, des guérites de douane renversées, des marchandises avariées, des charrettes jetées en travers de la chaussée et endommagées.

"Sur le cours de Tourny, sur les allées de Tourny, dans la rue Sainte-Catherine, sur la place Dauphine, sur chaque point de la ville, des tables, des chaises, des guéridons ont été enlevés comme des fétus de paille, au grand désespoir des cafetiers, emportant au ruisseau toutes les consommations qui les chargeaient.

"Si l'on consulte les mêmes sources, on nous apporte de la gare du Midi des détails inouïs : des arbres énormes arrachés d'un seul effort et jetés à plusieurs mètres en travers de la voie ; des voitures enlevées ; des vitrages obtiqués volant en éclats ; les Magasins généraux si solidement construits—très éprouvés : dix wagons poussés à une distance de plus de deux cents mètres. Il y a huit ans, un accident de ce genre, un employé de la voie, envoyé en reconnaissance, a été jeté hors de sa route et s'est blessé. On nous assure qu'un cet accident n'aura pas de suites graves.

"La désolation régne partout. Qui pourra compter les pertes subies et dénombrer les personnes atteintes ?

"Cette farineuse mêlée des éléments a duré quelques d'une heure.

"L'ouragan ne s'est pas contenté d'exercer les ravages que l'on sait ; il a dévasté la plus belle de nos promenades publiques. Les Quinconces ressemblaient à un champ de bataille, avec ses hautes futaies abattues, ses allées encombrées de branchages, ses troncs dénudés et fendus. Les allées d'Orléans et les allées de Chartres semblaient avoir été livrées à la hache des exploiteurs, avec cette différence que la hache coupe et que l'ouragan déchire.

"Dans le cimetière de la Chartreuse, le spectacle est encore plus désolant que partout ailleurs : les arbres sont abattus ; des branches cassées ; des grilles de tombeau tordues ; des croix dispersées ; de petits terrez gazonnés détruits complétement. Les dégâts y sont considérables.

"Le Jardin Public, tout aussi maltraité que les Quinconces et les autres promenades, a subi des dégâts énormes : pelouses, marronniers, tremblées, sont abattus en feudis ; les uns tombés sur les pelouses, écrasant les parterres ou fermant les taillis, les autres obstruant la rivière. La pièce d'eau, ainsi que les allées, sont jonchées de feuilles et de débris.

"La campagne a été également très éprouvée. De partout arrivent les plus tristes nouvelles ; arbres fruitiers déracinés, haies enlevées, fruits détachés par milliers, maisons démolies, étables mises à nu, bestiaux dispersés, bas fonds inondés.

"Dans le port de Bordeaux, les dégâts occasionnés par l'ouragan sont peu importants. On nous signale les suivants :

"Le trois mâts Congo, de Bordeaux, qui venait d'arriver de Caen, sur lest, est venu se jeter sur la goélette Triomphante, qui se disposait à partir ; les deux navires ont éprouvé quelques avaries dans les hauts.

"Une gabare qui se trouvait amarrée près le railway Labat a coulé à son mouillage. Un autre bateau, appartenant à l'entrepreneur des docks, a également coulé en rade de Bacalan.

"Les caboteurs Jeune-Elise et Paquebot No 8 se sont fait de légères avaries.

"Mais où la tempête d'hier soir a causé les plus déplorables malheurs, c'est à Arcachon. D'après les nouvelles qui nous arrivent en matin, deux des plus honorables familles de Bordeaux qui étaient en villégiature sur les bords du bassin, sont plongées à l'heure qu'il est dans la désolation par la mort de leurs enfants. Au moment où l'ouragan a éclaté, six jeunes gens faisaient une promenade sur l'eau ; les premiers coups de vent ont violemment soulevé leur embarcation, et deux d'entre eux, le fils de M. Sédéhin et le fils de M. Wüstemberg, âgés de 15 à 16 ans, ont malheureusement péri. Ce dernier respirait encore lorsqu'il a été rejeté sur le sable du rivage, mais il a rendu le dernier soupir peu d'instants après. Nous renonçons à dépeindre l'affreuse douleur qui accable ces familles, et à laquelle prennent part toutes les personnes qui les connaissent.

"Un autre jeune homme, le fils de M. Harry Johnston, qui n'a guère que 19 ans, a failli être victime de la tempête et de son dévouement. Revenant, dit-on, d'un pays où il hivernait, et encore à une grande distance du rivage, il s'est jeté à l'eau, pour sauver un enfant ; il a réussi à atteindre le bord ; mais il a été si rudement secoué par les vagues, qu'il est en ce moment très souffrant.

"Presque toutes les embarcations du bassin étaient en course, lorsque la tempête a commencé ; la plupart ont réussi à trouver un refuge ; on nous affirme, cependant, que, ce matin, 9 manquaient encore à l'appel : une de la Teste et 8 d'Arcachon."

POST-SCRIPTUM.

(Dépêches télégraphiques.)

Arcachon, 22 août.

Les détails de l'ouragan d'avant-hier sont de plus en plus navrants.

Le fils de M. Wüstemberg, âgé de 16 ans, a été noyé.

M. Bocking, de Bruxelles, n'a pas reparu.

MM. Johnson fils et Exshaw fils sont, heureusement, hors de danger.

M. Chansarel fils est encore très souffrant.

Ces jeunes gens se trouvaient dans un embarcation avec un marin, qui a disparu.

On est sans nouvelles de deux petites filles.

Il y a en 157 embarcations de brisées ou mises hors de service.

Une souscription, spontanément ouverte sur place, a produit immédiatement 457 fr. Le Conseil municipal vient aussi d'ouvrir une souscription pour secourir toutes les misères occasionnées par le cyclone.

OURAGAN A LYON.—On mande de Lyon :

"Hier, un orage a éclaté sur notre ville ; une véritable trombe d'eau et de grêlons est tombée, et a causé des dégâts considérables.

"L'ouragan a été si formidable, que des arbres des promenades ont été déracinés sur plusieurs points, des poteaux télégraphiques ont été brisés, les vitres des magasins défoncées, les vitres cassées.

"L'orage a duré douze minutes.

"A Saint-Etienne, la grêle a causé des pertes considérables ; des milliers de vitres ont été cassées, et les récoltes hachées."

Chronique de la Ville.

Départs.

Partis hier soir par la ligne de Mobile : J. Massuran, pour New York ; W. M. Aldham et W. F. Halloway pour Louisville ; J. T. Bringier pour Lexington, Va. ; W. W. Ventriss pour Washington ; Mlle C. Rhett pour Greenville, C. du Sud ; Léonce Humuel pour Louisville ; J. C. Osgood et J. J. Bacy pour New York ; A. W. Dickenson et F. W. Fox pour Louisville ; C. A. Carrière pour New York ; Mlle M. Ellis et E. T. Jackson pour St. Louis ; A. J. Nullis pour Nashville ; F. E. Gebbs pour New-York ; Rév. C. M. Sheppard et famille pour Wilmington ; H. Thomas et sa famille pour New York ; Mme T. S. Wilkinson pour Montgomery ; J. Conway et Mme A. M. Conway pour New York et E. Tourné pour Blount Springs.

Bons convertis.

Dans sa dernière séance, le Bureau de Liquidation, sous la présidence du gouv. Nicholls, MM. Dubuclet, Bush, Wintz et Jumel étant présents, a converti les bons, certificats et coupons qui suivent :

M. C. L. Dopuy, 30 bons de l'acte 55 de 1869, avec coupons...	$30,700
Pour MM. C. S. Forstall & Sons	
Certificats au pair..... $	1599 77
7 bons red back de l'acte 15 1866, $100 chaque.....	700 00
3 bons New Orleans and Nashville railroad, avec coupons	3945 00
55 coupons issus sous l'acte 15, 1857	1510 00
4 bons de la levée sous le même acte, avec coupons.....	4040 00
4 coupons sous l'acte 15.....	160 00
2 coupons sous l'acte 15.....	125 00
10 coupons du Nashville railroad	800 00
Certificats.....	254 00
Pour M. W. F. Halsey ont été convertis.	
3 bons sous l'acte 15, 1866..... $	2,000 00
6 coupons sous l'acte 15, 1866...	180 00
1 bon sous l'acte 15, 1866.....	500 00
3 coupons sous l'acte 15, 1866...	45 00
12 bons, acte 111, 1857.....	12,000 00
24 coupons.....	720 00
12 coupons.....	180 00
2 par certificats.....	37 00
Total de nouveaux consols..$	9,419 51

Achats de bons.

Les offres cachetées pour la vente à la ville de $100,000 de bons de la ville de la Nlle-Orléans et des villes de Jefferson et Carrollton et de bons à prime, qui étaient ouvertes et les soumissions suivantes ont été acceptées :

J. B. Wolf, certificats de	$34	55 à 32
Henry Boer	43	5 à 33
Henry Boer, bons à prime	50,000	50 à 33 50
Henry Boer " "	5,000	50 à 33 50
I. B. Hunt " "	20,000	50 à 33 19
Lessnier & Binder "	5,000	00 à 33 22
J. Newman & Bros "	16,000	00 à 33 33
J. F. Collins "	1,000	00 à 33 33
	$100,077	73

Le nouveau Consul mexicain.

Les dépêches du matin annoncent qu'un M. Pecho Gonzalez a été nommé consul du Mexique à la Nlle-Orléans. Le nommé n'est pas connu ici par les maisons de commerce qui ont le plus de relations avec le Mexique. Il est à présumer qu'il n'est pas un résidant de cette ville, mais qu'il viendra tout exprès du Mexique pour occuper son poste. Mr L. M. Avendano, de la maison espagnole bien connue Avendano Bros, est le consul actuel mexicain. Il lui nommé par le Mexique, mais pas par Lerdo et reconnu par Diaz. Il ne sait rien du changement ni des causes qui l'ont occasionné.

Procès pour taxes.

Quelques greffiers des cours de district ou des poursuites ont été faites contre les contribuables délinquants, refusant de rendre les coupons avant que les frais aient été payés, quand même les taxes ont été payées depuis le commencement des procès. Le juge Duffé répond à ceux qui l'ont consulté qu'il ne saurait y obtempérer qu'aucune demande de frais ne serait faite aux délinquants avant un jugement final, et il propose de donner cette année aux contribuables tous les avantages qu'ils ont eus précédemment, en matière de recouvrement de taxe.

Les greffiers, dit-il, ne peuvent sérieusement se plaindre, car il aurait pu prendre les mêmes arrangements avec les juges de paix, dans neuf cas sur 10, car les comptes de taxe au dessous de $100, du ressort de cette juridiction, sont dans cette proportion.

On dit, du reste, qu'un de nos avocats les plus connus, qui est chargé de défendre les contribuables, prétend que des procès ont été illégalement institués, et il est convaincu que les contribuables n'auront, en aucun cas, à payer les frais dont il est question, c'est à dire les frais faits jusqu'au moment où les taxes ont été payées, si elles ont été payées avant un jugement final.

ODD FELLOWS DE COULEUR.
Six mille conventionnels.

La convention annuelle de la Grande Société des Odd Fellows de couleur des Etats Unis, aura lieu ici en cette ville, le mois prochain. On compte que 6 délégués, avec les membres qui les accompagneront, seront au nombre de cinq à six mille. La société ici compte trois mille personnes. Des représentants de chaque Etat de l'Union assisteront à la convention. L'adresse de bienvenu sera lue à la salle des Représentants, la permission en ayant été obtenue de l'Autorité Supérieure. M. Henderson a offert à l'organisation l'usage de la salle St-Patrick pour les réceptions du soir. Quant aux séances de la convention elles auront lieu dans la salle de la Société, rue St-Pierre.

Le Club de Canotage de la Louisiane.

Le club s'est organisé d'une manière permanente par l'élection des officiers dont voici la liste :

Edward Pillsbury, président ; Geo. H. Danbar, vice-président ; Wm. Pemberton, secrétaire ; B. Trémoulet, trésorier ; E. B. Musgrove, capitaine ; Wm. Sanchez, S. Meilleur, P. Poutz, directeurs. Le club compte jusqu'à présent 55 membres. Jusqu'à ce qu'il ait atteint le chiffre limitation sera de $10 chacun et après de $25.

Le club possède la maison du "boat house" du Bayou St. John, un bateau à deux rames, une barque à quatre rames, un gig à quatre rames, et il a commandé quatre autres bateaux.

L'intention du club est d'ouvrir la saison du canotage en avril et de ne la fermer qu'en octobre, les deux occasions devant être signalées par des régates.

Meeting.

Le meeting ajourné des citoyens et propriétaires des Second et Troisième Districts a été tenu hier soir au coin du Passage de la Bourse et de la rue de la Douane. Beaucoup de gens avaient répondu à la convocation et se trouvaient présents. Après de longues et intéressantes remarques sur les jetées et les phénomènes du Mississippi par le Rév. Edward Beatine, il a été décidé d'ajourner le meeting à samedi soir, sujet à l'appel du comité d'arrangement.

Dans l'intervalle, un comité de cinq membres, auxquels le président a été ajouté, se rendra auprès du Conseil de ville pour présenter la pétition qui porte de nombreuses signatures et pour soumettre les griefs des citoyens. On a pensé qu'il valait mieux avoir une entrevue avec le Conseil de ville avant la tenue du mass meeting. La réunion s'est ajournée à jeudi prochain, 13 septembre, à 7 heures du soir, à Stonewall Jackson Hall, Champs Elysées.

Le commandeur Cazenave.

Ce grand artiste, comme nous l'annoncions autre part, doit produire ici des sensations tout à fait nouvelles. Nous avons en assez de tours de main et de jongleries fatiguées. Mais Mr Cazenave, il ce qu'on nous dit est vrai, dépasse de la tête et des épaules tous les autres opérateurs. Les critiques, dans les autres villes, l'ont loué dans un langage qui nous paraît extravagant et qui ne cessera de nous paraître ainsi, que lorsque nous aurons vu le magicien.

L'un de ces critiques l'appelle le descendant en ligne directe d'Hermès l'Egyptien. Un autre croit qu'il est plus grand que tous les opérateurs qui se sont produits depuis Robert Houdin. Ces célèbres écrivains français, Gauthier et Dumas, ont fait tous deux des vers en l'honneur de ses exercices. Nous jugerons de tout cela par nous-mêmes bientôt, et l'arrivée du savant magicien sera un événement d'une importance considérable.

Acquittement honorable.

M. Frank Wheaton, traduit devant la 1ère Cour Municipale sur un affidavit fait contre lui par un nommé Frank Fisher, à comparu hier, et a été acquitté honorablement ; son innocence ne laissant pas l'ombre d'un doute.

La maison se construit.

Si l'on faisait l'historique de la fameuse maison qu'on construit en bois rue du Camp, entre Delord et St. Joseph, le public croirait à une mauvaise plaisanterie. Ce ne serait pourtant que la vérité. On a hésité longtemps. On a d'abord soulevé l'ancienne maison, ce qui était difficile, car elle occupait un vaste espace carré. Puis on a fait sur les quatre faces un soubassement en briques. Ensuite, on a démoli le toit ce qu'il aurait fallu faire tout d'abord pour alléger le poids de la maison ; après cela, on a enlevé tous les poteaux de la maison, ce qu'il aurait fallu faire aussi dès le commencement pour alléger ce même poids.

Ces vieux poteaux ont été remplacés par de nouveaux bois, sur lesquels on a élevé un toit nouveau. On a fait des cadres pour les fenêtres ; on a pignoché un peu partout pendant longtemps, n'osant pas aller plus vite à cause du public qui tous les jours se demandait : qu'est-ce que c'est que cela ? Est-ce une maison de bois qu'on veut construire dans ce quartier ?

Quand on a cru que le public, las de regarder et de parler, ne regarderait et ne parlerait plus, on s'est décidé et l'on a cloué la première voliige, puis la seconde, et maintenant, sans plus de précaution, on fait hardiment des murs de bois dans le voisinage de l'Hôtel de Ville.

En conséquence, l'ancienne ordonnance qui règle la construction des maison et la nature des matériaux seront les quartiers, est toute aux pieds. Les membres du Conseil n'en ont pas tenu compte, bien qu'ils aient été avertis plutôt dix fois qu'une. Un conseil de charpentiers a décidé la question, sans l'intervention des maçons qui auraient plaidé pour les briques. Ainsi, point d'objection, point d'opposition, encore moins d'injonction. Tout le monde s'est tû, et maire et Conseil de ville, et voyer et administrateur des bâtisses et inspecteurs et citoyens, excepté M. J. Ott qui n'était pas assez fort pour lutter contre tous et qui a succombé.

Voilà donc une ordonnance, ayant sa raison d'être puisqu'on l'avait faite et qu'on ne l'avait pas rappelée, qui est abrogée, abolie, anéantie sans façon par une troupe de planteurs de poteaux et de cloueurs de planches. C'est inouï.

Maintenant chacun est libre de bâtir à sa guise. On pourra construire des maisons en bois, si l'on veut, dans la rue du Canal, et tant et si bas de cette rue, dans les deux carrés, à droite et à gauche de l'Hôtel de Ville, devant la Douane, devant l'Hôtel St. Charles, sur les deux côtés du Palais de Justice, en face de la Maison d'Etat et partout où l'on voudra. Il n'y a plus d'ordonnance sur les bâtisses et sur le département des Incendies ; les charpentiers ont mis à bas le code municipal.

Le feu dans l'Eglise Ste. Rose.

Pendant l'orage de mercredi dernier, la foudre s'éclata au-dessus de l'Eglise Ste. Rose de Lima ; le fluide électrique a suivi le paratonnerre jusqu'au clocher, puis s'en est détourné, pour parcourir la toiture de l'église couverte en zinc, et s'est précipité vers le sol